



Jean-Claude Mermoud
Conseiller d'Etat

Chef du Département de l'économie

Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Aux personnes et
organismes intéressés
(voir liste de distribution)

Lausanne, le 4 décembre 2008

Mise en consultation de l'avant-projet de loi sur l'agriculture vaudoise

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation publique d'un avant-projet de loi sur l'agriculture vaudoise que j'ai l'avantage de vous remettre avec le CD-ROM ci-annexé.

Cet important projet est une mesure prévue au programme de législature 2007-2012. Il constitue la réponse que peut donner l'Etat aux défis futurs posés à l'agriculture du Canton de Vaud, dans un contexte où la politique agricole cantonale n'est que le prolongement de la politique fédérale, elle-même fortement tributaire des engagements internationaux pris par la Confédération.

La nouvelle loi aura pour objectif central de renforcer la dynamique des entreprises agricoles au travers d'un soutien de l'Etat aux initiatives de projets collectifs des agriculteurs, principalement dans les domaines de la promotion économique et de l'agroécologie. Il s'agit de contribuer à créer de la valeur ajoutée économique, sociale et environnementale, dans le respect des principes de souveraineté alimentaire et du développement durable.

Le projet sera encore complété dans un second temps par des modifications ponctuelles de trois lois cantonales, la loi sur les améliorations foncières (LAF), la loi sur la viticulture (LV) et la loi d'application du droit foncier rural (LVLDJR), qui ne font pas partie de la présente consultation. Il est également prévu de préparer, simultanément au projet définitif d'exposé des motifs et projet de loi, un projet de décret destiné à augmenter le capital de dotation de l'actuelle Fondation d'investissement rural. Ces projets sont complémentaires de l'objet mis en consultation et visent à renforcer la cohérence et l'efficacité matérielle de l'ensemble de la politique agricole cantonale.

./.

En réponse à la présente consultation, vous êtes priés d'adresser vos remarques, au moyen du formulaire standard prévu à cet effet, à l'adresse suivante :

Service de l'agriculture, Caroline 11, 1014 Lausanne
Mention "Projet LAGR_VD"
info.sagr@vd.ch
Fax : 021/ 316.62.07
ou directement en ligne : www.agriculture.vd.ch

dans un délai expirant le **lundi 16 février 2009**.

Dans l'attente et le vif intérêt de prendre connaissance de vos commentaires et propositions sur l'avant-projet ci-annexé, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du département



Jean-Claude Mermoud
Conseiller d'Etat

Annexe

- 1 CD-ROM contenant :
 - avant-projet d'EMPL 2008
 - liste des organismes consultés
 - liste des abréviations utilisées
 - liste de la législation cantonale à abroger ou modifier
 - rapport CEXPA 2003
 - formulaire standard de réponse